

CAISSE DES ÉCOLES DE LUNEL

**COMITÉ DE LA
CAISSE DES ÉCOLES
RÉUNION DU 08 FÉVRIER 2022**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Programme de réussite éducative a connu une montée en charge importante en 2021, certainement en partie liée aux effets de la crise sanitaire.

Compte tenu de ce contexte, il a été proposé de maintenir le budget primitif de 2022 au niveau du budget modifié de l'exercice 2021, qui avait lui-même été augmenté par rapport aux exercices antérieurs pour répondre aux besoins accrus en lien avec la crise sanitaire.

Il n'est pas prévu d'opération d'investissement, aussi le budget comportera seulement une section de fonctionnement.

Recettes

Le principal soutien financier provient de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), auprès de laquelle une subvention de 90 000 € va être sollicitée pour l'exercice 2022 (montant identique au budget 2021 après décision modificative ; +5 000 € par rapport à 2020).

La Ville de Lunel a par ailleurs décidé de l'attribution d'une subvention d'un montant de 28 000 € pour soutenir ce dispositif, qu'elle pourra compléter par une subvention complémentaire de 2 000 € pour atteindre 30 000 € (montant identique au budget 2021 après décision modificative ; +2 500 € par rapport à 2020).

Enfin, la reprise du solde des exercices antérieurs sera intégrée en recettes : 2.158,31 € (montant provisoire avant clôture des comptes administratif et de gestion 2021).

Le montant total des recettes s'élèverait à 122.158,31 €.

Dépenses

Dans l'hypothèse où l'ANCT attribuerait une subvention à hauteur de 90 000 € à la Caisse des écoles, les dépenses seraient constituées principalement :

- de la rémunération du personnel et de la formation, pour un montant de 106 000 €,
- des dépenses liées aux actions semi-collectives : 12 550 €,
- de charges diverses, pour une somme de 1 450 €,
- du provisionnement du remboursement à l'ANCT des excédents cumulés, pour un montant de 2.158,31€ (montant provisoire avant clôture des comptes administratif et de gestion 2021).

Le total des dépenses s'élèverait à : 122.158,31 €.

Le Comité de la Caisse des écoles :

- A PRIS ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022,
- A APPROUVÉ le débat d'orientations budgétaires 2022 à l'unanimité.

2. QUESTIONS DIVERSES

Les membres présents n'ont pas souhaité aborder d'autres points.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h45.

Fait à Lunel,
Le 10 février 2022



Pour le Président,
L'élu délégué,


Michel CRÉCHET